

Substance active	Nom commercial	Sous forme	Concentration en s.a.	Emballage kg ou L	Prix € HT kg ou L	Dose kg ou L/ha sur toute la surface	Vigne large		Vigne étroite		Restrictions d'utilisation (cf. marque-page)										
							Dose kg ou L/ha sous le rang	Prix €/ha sous le rang	Dose kg ou L/ha sous le rang	Prix €/ha sous le rang	Picto de danger	Avertissements mentions danger H3/H4			DAR	ZNT en m	DRE en h	Nb appli. AMM	DSR en m		
												CMR	Environnement	Autres							
PROPYZAMIDE	Kerb Flo (50 % de la surf. max) (CORTEVA AgriScience)	SC	400 g/L	5-20	32,00	1,875	0,563	18,02	0,94	30,08		H351	-	180	5	48	-	-			
	Propytex 400 SC (Protex)			10	21,50														12,10	20,21	H410
	Setanta Flo, Atonal (Certis)			5	26,60														14,98	25,00	H400 - 410
	Redoutable Plus (Phyteurop)			10	21,00														11,82	19,74	H410

- ① Herbicide homologué en pépinières viticoles, utilisable dès la plantation. * couvert par les conditions d'emploi par rapport au cycle de la culture. ** application sous le rang uniquement.
 ② 0,35 L/ha sur 100 % de la surface ou 0,75 L/ha sur 50 % de la surface maxi. *** en association, non utilisable sur vigne en production récoltée.
 ③ Ne jamais dépasser la dose de 1 L/ha quelle que soit la surface traitée, 2 L/ha maxi sous le rang de vigne

HERBICIDES DE POST-LEVÉE

Herbicides systémiques : Ils ont une action complète sur la plante par absorption foliaire et sont transportés par la sève.

L'ANSES a remis ses décisions, liées à l'évaluation comparative, sur le nouvel usage du glyphosate en vigne, et applicable depuis le 16/09/2021 pour toutes les spécialités. Les éléments ci-après sont repris dans les AMM de certaines spécialités commerciales nouvellement révisées.

L'utilisation est interdite entre les rangs de vigne. La dose maximale annuelle est fixée à 450 g/ha sous le rang de vigne (soit 1,25 L/ha de produit formulé concentration 360 g/L).

La dose peut être modulée suivant l'adventice visée dans la limite définie.

L'application du glyphosate reste autorisée sur toute la surface à la dose maximale annuelle de 2160 g/ha, dans les situations non mécanisables où le désherbage mécanique n'est pas réalisable : vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vigne-mères de porte-greffes.

Substance active	Nom commercial	Sous forme	Concentration en s.a.	Emballage kg ou L	Prix € HT kg ou L	Dose kg ou L/ha	Prix €/ha	g/ha s.a. selon adventice	Restrictions d'utilisation (cf. marque-page)								
									Picto de danger	Avertissements mentions danger H3/H4			DAR	ZNT en m	DRE en h	Nb appli. AMM	DSR en m
										CMR	Environnement	Autres					
GLYPHOSATE ACIDE*	Buggy 360 Power (Phyteurop)	SL	360 g/L	10	7,50	1,25 à 6	② 45,00	Graminées annuelles : 1440		-	-	H319	21	24	-	-	
	Touchdown Système 4, Exprim (Syngenta)			20	8,10		② 48,60	Dicotylédones, annuelles et bisannuelles : 2160									

Entretien sol